

debourr et frais; ainsi moyennant ces deux derniers collets  
à recevoir et à acheminer, regardez tous vos envois à ma  
consignation, comme faisant route pour arriver à bien à leurs  
Destinations, contre mes debours & frais, et avec avis de départ:  
Ceci pour votre gouverne, de même que la circulaire, cy joint,  
qui est pour vous confirmer ma dissolution de société avec mon  
constant et intime ami M<sup>r</sup> J<sup>b</sup> Poulet de Bayonne, et nos  
nouvelles raisons de commerce, chacun de nous gérant en particulier  
sa Maison, en entretenant néanmoins des rapports d'intérêt et  
d'amitié très actifs, en raison desquels l'un & l'autre seront  
infiniment flattés de pouvoir vous être agréables de  
suite, - agréés en l'assurance ainsi que mes sincères  
salutations.

M<sup>s</sup> J<sup>e</sup> Guerin & fils à Lyon

A Paris

le 20 Décembre 1806.



Messieurs

Nous avons l'honneur de vous donner avis que par des motifs d'une mu-  
tuelle convenance, nous venons de dissoudre notre société, et qu'à dater  
du premier janvier prochain, la raison de commerce FORTIN, POULET ET  
COMP<sup>e</sup> de Paris et de Bayonne, n'existera plus que pour sa liquidation.

Chacun de nous en particulier continuera le même genre d'affaires, sous  
les raisons ci-bas, dont vous voudrez bien prendre note. Quant aux anciennes  
affaires, vous devez continuer à vous en entendre avec la maison qui en  
aura correspondu avec vous.

Quoique travaillant chacune pour son compte particulier, les deux maisons  
n'en conserveront pas moins entre elles des rapports essentiels, et tiendront  
une correspondance suivie pour tout ce qui pourra être relatif aux intérêts  
de leurs correspondants.

Nous réclavons, M<sup>essieurs</sup>, chacun en notre particulier la con-  
tinuité de la confiance dont vous nous avez honorés jusqu'à ce jour.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signature nouvelle du S. J<sup>b</sup> POULET de Bayonne.

Signature nouvelle du S. FORTIN de Paris.